



[FRA – Directorate, A-1040 Wien, Schwarzenbergplatz 11

M. Pierre Henry  
France Terre d'Asile  
Rue Marc Seguin 24  
75018 Paris, France

Vienne, 5 Mai 2010  
FRA2010/D/752

**Référence: En réponse à votre lettre du 28 avril 2010**

Cher Pierre,

Suite à votre lettre et vos commentaires concernant la 3ème rencontre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FRP), permettez-moi de vous réaffirmer que nous sommes toujours très attentifs à toutes les préoccupations et suggestions exprimées par les organisations de la FRP.

La diversité des points de vue de ses participants constitue une des richesses de la plate-forme. Si quelques inquiétudes analogues aux vôtres ont été émises, nous avons également reçu de nombreuses appréciations positives ainsi que des suggestions constructives qui serviront à améliorer le *modus operandi* de la FRP (ce travail est en cours).

Pour preuve de cet état d'esprit, je tiens à vous informer que les réactions des participants de la plate-forme, vos préoccupations comprises, ont déjà été transmises à la présidente du conseil d'administration de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA).

Permettez-moi cependant d'exprimer notre grande surprise devant le ton sarcastique de votre lettre.

Je tiens à réaffirmer que la FRP, comme prévu par le règlement du Conseil portant création de la FRA, est un « réseau de coopération » et non un organe de la FRA. Son but est d'être une plate-forme pour un dialogue structuré et fructueux entre des organisations ayant des opinions différentes.

European Union Agency for  
Fundamental Rights

Agence des droits fondamentaux  
de l'Union Européenne

Agentur der Europäischen Union  
für Grundrechte

FRA  
Directorate  
Schwarzenbergplatz 11  
1040 Vienna  
Austria

Morten KJ/ERUM  
Director  
tel. +43 (1) 580 30 – 652  
fax +43 (1) 580 30 – 699  
Morten.Kjaerum@fra.europa.eu  
<http://fra.europa.eu>

Tous les participants de la FRP se sont engagés à respecter tous les droits fondamentaux tels qu'énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et à s'abstenir de tout comportement allant à l'encontre de ces droits de toute personne ou de tout groupe de personnes.

PAGE 2/3

La proposition d'un « Code de conduite pour la FRP » vise à garantir le dialogue le plus respectueux et fructueux entre les participants. La liberté d'expression ne peut se traduire par un discours de haine ou d'abus de droit (article 54 de la Charte).

Au sujet de vos inquiétudes à l'égard des membres nouvellement élus du comité consultatif, permettez-moi de souligner que ces membres ont été élus par les participants de la FRP selon les termes de référence du comité consultatif.

En outre, il est inexact de prétendre que les renseignements sur les candidats étaient inconnus puisque leurs CV et professions de foi ont été distribués aux organisations de la plate-forme un mois à l'avance de l'élection (sauf pour certains candidats où, pour des raisons techniques, les renseignements ont été envoyés plus tard). Tout le processus électoral a été mis en œuvre de manière transparente et sous la responsabilité de la FRP. De plus, j'ai le plaisir de vous faire savoir qu'une réflexion est engagée concernant le processus électoral et les améliorations possibles afin de garantir un meilleur équilibre géographique et thématique.

Nous tentons également de trouver la méthode la plus efficace en ce qui concerne le déroulement des consultations avec la FRP, permettant ainsi aux organisations participantes de la FRP de soumettre des propositions pour le programme annuel de travail de la FRA pour l'année 2012. L'e-FRP rendra la consultation en ligne possible et facilitera donc cette tâche. Veuillez noter que la FRP est coordonnée par la FRA mais le rôle décisif appartient aux organisations de la société civile.

À propos de vos commentaires concernant le mandat de la FRA, je voudrais vous renvoyer au règlement du Conseil portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ; celui-ci devrait éclairer votre compréhension du mandat de l'Agence. J'aimerais également souligner que l'approche de la FRA se base sur la formulation d'avis fondés sur des éléments de preuve et des témoignages.

FRA  
Directorate  
Schwarzenbergplatz 11  
A – 1040 Vienna  
Austria

tel. +43 (1) 580 30 – 652  
fax +43 (1) 580 30 – 699  
<http://fra.europa.eu>

Dans ses recherches et publications, comme dans ses activités de réseau, la FRA fournit des opinions et des avis visant à améliorer la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, en se basant sur les données et les preuves collectées. Ces recherches sont d'une grande utilité pour les responsables politiques européens et nationaux, ainsi que pour les organisations de la société civile. En effet, la collecte des données joue un rôle fondamental dans la formulation d'avis fondés sur des preuves et des témoignages.

Nous espérons que ces clarifications ont répondu à vos interrogations concernant la FRP et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Morten Kjærum  
Directeur

cc: Ilze Brands Kehris, Présidente du conseil d'administration de la FRA  
Jean-Marie Coulon, Membre français du conseil d'administration de la FRA  
Président, Secrétaire-général et membres de la direction de France Terre d'Asile  
Président, Vice-président, Secrétaire-général et membres du comité exécutif du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE)

FRA  
Directorate  
Schwarzenbergplatz 11  
A - 1040 Vienna  
Austria

tel. +43 (1) 580 30 - 652  
fax +43 (1) 580 30 - 699  
<http://fra.europa.eu>